



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Metz, le 09 OCT. 2017

Direction de la citoyenneté et de  
la légalité

Bureau du contrôle de légalité, de  
l'intercommunalité et du conseil  
aux élus

Affaire suivie par Sophie SEYER  
sophie.seyer@moselle.gouv.fr  
03 87 34 84 15

Le préfet de la Moselle

à

Mesdames et Messieurs les Maires

S/C des Mesdames et Messieurs les sous-  
préfets d'arrondissement

Objet : Renouvellement gratuit des documents administratifs perdus par les victimes du cyclone à Saint-Martin et Saint Barthelemy.

A la suite des vents cycloniques, inondations et coulées de boue survenus du 5 au 7 septembre 2017 sur les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, l'état de catastrophe naturelle a été constaté dans ces collectivités par arrêté du 8 septembre 2017 publié au Journal officiel du 9 septembre 2017

Pour les personnes victimes de ces événements, le renouvellement des documents administratifs délivrés en Préfecture qui auraient été perdus ou endommagés est gratuit.

Je vous remercie d'en informer par tout moyen vos administrés afin que les personnes intéressées puissent rapidement bénéficier de ce dispositif.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet  
Pour Le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Alain CARTON

Copie :

- Monsieur le Président de la fédération des maires de Moselle et présidents d'EPCI
- Monsieur le président de l'association des maires ruraux de la Moselle
- Mme la directrice du centre d'expertise et de ressources des titres CNI-Passeports

